

# VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

## VILLE ENGAGÉE POUR LES MOBILITÉS DOUCES ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE—

**PLAN MOBILITÉS DOUCES :**  
**UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX**  
pour favoriser l'usage du vélo et  
les modes de déplacements —  
alternatifs à la voiture —————



Dévoilé lors d'une réunion publique en février 2023, le Plan Mobilités douces élaboré par la municipalité prévoit, d'ici la fin du mandat, l'aménagement de 9 kms de pistes cyclables dont 3,6 kms ont déjà été réalisés. L'objectif est, à terme, d'atteindre un maillage complet de la commune grâce à un réseau cyclable de 49 kms. S'il concerne principalement les vélos, le projet vise aussi à sécuriser l'ensemble des usagers : piétons, trottinettes, rollers, personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes...



## Bourg-lès-Valence, 1<sup>ère</sup> « Ville 30 » de Drôme-Ardèche !

### LA VIARHÔNA, UNE PORTE D'ENTRÉE ET UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LA VILLE

Voie cyclable exceptionnelle qui relie le Léman à la mer Méditerranée sur près de 800 kms, la ViaRhôna constitue un itinéraire touristique majeur, emprunté par des voyageurs venus de toute l'Europe, qui traverse Bourg-lès-Valence au niveau du site de l'Île-Parc Girodet. Grâce à la passerelle piétonne inaugurée le 8 juillet 2024, les utilisateurs de la ViaRhôna pourront bientôt rejoindre le Vieux Bourg puis Valence.

Ce cheminement constitue ainsi une opportunité exceptionnelle de faire traverser les centres-villes de Bourg-lès-Valence et de Valence et ainsi faire découvrir les deux villes à de nombreux visiteurs, contrairement à un itinéraire qui longerait uniquement le bord du Rhône, via une estacade en bordure du trafic de l'autoroute, comme s'accordent à le confirmer tous les acteurs et spécialistes du dossier.

Extrait du Dauphiné Libéré du 9 février 2023 au sujet du scénario d'une estacade le long du Rhône, à l'occasion de l'inauguration du nouveau tronçon de la ViaRhôna à Valence :

« Ce n'était pas le bon cheminement, quand on voit le tronçon inauguré aujourd'hui, pertinent, intelligent et intégré à la ville. » Christophe Dorée, Directeur territorial Rhône-Isère de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

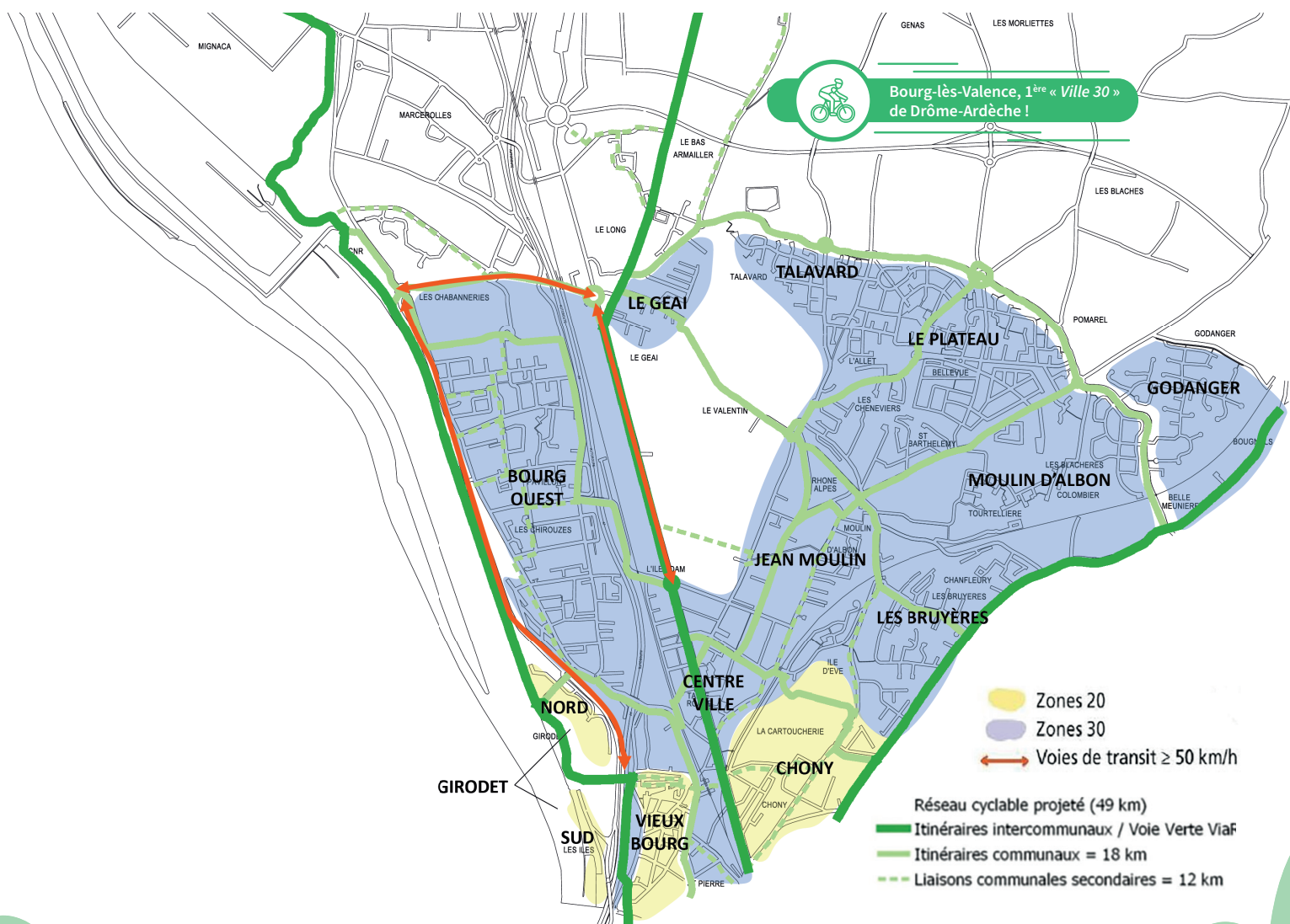
« Les cyclistes auraient évité toute la ville. Cela aurait été une vraie erreur d'écarter les touristes de Valence. Puis, la dernière évaluation de l'estacade, c'était 4 millions d'euros. Maintenant, avec la hausse du coût des matières premières, ce serait facilement 5 ou 6 millions d'euros. » Nicolas Daragon, Maire de Valence.

En cohérence avec le tracé de la ViaRhôna, les itinéraires identifiés dans le Plan Mobilité douces permet aux touristes à bicyclette d'explorer les différents quartiers de Bourg-lès-Valence en toute sécurité.



## QUE PRÉVOIT LE PLAN MOBILITÉS DOUCES ?

- **Généralisation du 30km/h sur toute la ville et de nouvelles zones 20km/h** : afin de renforcer la sécurité des cyclistes et des autres usagers, le 30km/h est devenu la règle et le 50km/h l'exception : avenue de Lyon, avenue de la Résistance et boulevard Gérard Gaud. Les quartiers du Vieux Bourg et de Chony sont limités à 20km/h, avec priorité donnée aux piétons (zones de rencontre).
- **Le futur réseau cyclable** : sur la base des aménagements cyclables existants (36kms actuellement) et en cohérence avec les 2 liaisons intercommunales élaborées au niveau de l'agglomération par Valence Romans Mobilité (axe Bourg-lès-Valence / Valence / Portes-lès-Valence / Etoile-sur-Rhône et axe Bourg-de-Péage / Châteauneuf-sur-Isère / Bourg-lès-Valence / Valence), les orientations consistent en :
  - 5 axes radiaux depuis le cœur de ville (quartier de la mairie) pour relier les quartiers Est et Ouest : Chirouzes, Chabanneries, Girodet, Vieux Bourg, Chony, Godanger, Jean Moulin.
  - 3 axes transversaux, également d'Est en Ouest : Montée du Long, Boulevard urbain, Valentin.
  - 12 liaisons secondaires inter ou intra-quartiers, - Parmi ces prévisions d'aménagements, 3 seront réalisés d'ici 2026 : liaison centre-ville / Vieux-Bourg / Passerelle, liaison centre-ville / Chirouzes, requalification route de Talavard et allée des Rossignols.







Face à la volonté croissante de nos concitoyens de s'orienter vers des modes de déplacements doux, il était impératif de proposer des alternatives satisfaisantes à la voiture ainsi que des aménagements permettant de circuler en toute sécurité. C'est tout l'objectif de ce Plan Mobilités douces, qui répond à un double enjeu : faciliter et sécuriser les déplacements du quotidien et développer l'attractivité touristique.

Dominique Gential, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme et aux mobilités douces

## UN PLAN MOBILITÉS DOUCES CONCERTÉ AVEC LES ASSOCIATIONS CYCLISTES DU TERRITOIRE

A chaque fois que des travaux de voirie, y compris les plus mineurs, sont réalisés, les associations cyclistes du territoire (Roulons en Ville à Vélo, le Cyclo Bourcain, le Sprinter Club et les Recyclettes) sont étroitement associées, comme pour l'élaboration du Plan Mobilités douces. Elles ont ainsi été consultées à chacune des décisions relatives à ces orientations, afin de répondre au plus près des attentes et des besoins des usagers.

Quelles réalisations depuis le lancement du Plan ?

- Ouverture et inauguration de la Passerelle Girodet qui a rencontré son public
- Nouvel itinéraire de la ViaRhôna
- Reprise des marquages au sol et de la signalétique cyclable pour sécuriser les parcours

Quelles réalisations à venir en 2024 et 2025 ?

- Création du passage Eloi Francon
- Aménagement de la liaison douce Valentin Sud.



## CONNAISSEZ-VOUS LES RÈGLES DE CIRCULATION POUR LES CYCLISTES ?



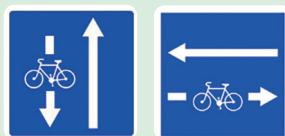
**Bande ou piste cyclable**  
conseillée et réservée aux cycles  
(début et fin)



**Bande ou piste cyclable**  
obligatoire pour les cycles  
(début et fin)



**Zone de rencontre**  
priorité aux piétons, double sens  
cyclable (début et fin)



**Double sens cyclable**  
voie à double sens pour les cycles  
et à sens unique pour les autres  
véhicules



**Voie verte**  
réservée aux piétons, aux  
cavaliers et aux véhicules non  
motorisés (début et fin)



**Tourne-à-droite ou tout droit**  
autorisation de dépasser le feu  
rouge, en cédant le passage  
aux piétons et aux véhicules  
qui bénéficient du feu vert



**Panonceau de catégorie cycle**  
voie réservée aux véhicules  
de transport en commun et  
autorisée aux cycles



**Accès interdit  
aux cycles**

